



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 6 février 2023, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20 H

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

018-02-2023

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Simon Lauzière, appuyée par le conseiller M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3.1 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

019-02-2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 9 janvier 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Marie Gauvin appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Remerciements de la part du comité Partage/guignolée au conseil pour le publipostage annonçant la collecte de la guignolée du mois décembre dernier.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

020-02-2023

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 627 CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE

ATTENDU QUE les articles 1104.1.1 et suivants du *code municipal du Québec* (RLRQ, c. c-27.1) accordent le pouvoir aux municipalités d'adopter un règlement afin d'exercer un droit de préemption sur des immeubles du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey juge opportun de se prévaloir de ce nouveau pouvoir afin d'avoir un outil supplémentaire de développement de son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller M. Éric Provencher et dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Éric Provencher
Appuyée par Mme Marie Gauvin
Et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ordonne et statue que le règlement n° 627 soit adopté.

Adopté

021-02-2023

5.2 INFOTECH – ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES

Communication est donnée par le directeur général, relativement à une soumission reçue de la compagnie INFOTECH pour une banque d'heures.

Il est proposé par Mme Marie Gauvin
Appuyé par monsieur M. Mario Lemire

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'UNE banque de 26 heures soit achetée chez Infotech pour les services d'usages du logiciel SYGEM en comptabilité au montant de 2 210 \$ taxes en sus telle que proposée.

Adoptée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

022-02-2023

5.3 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) réunit presque tous les directeurs généraux des municipalités de la province;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'ADMQ s'adressent principalement aux gestionnaires municipaux en leur offrant une panoplie d'outils, de services et de relations permettant à ses membres d'exceller dans la profession de directeur général municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût de renouvellement s'élève à un montant de 983,13 \$ plus les taxes;

Sur proposition de Mme Marie Gauvin et appuyée par M. Mario Lemire, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion du directeur général et greffier-trésorier à l'ADMQ au montant de 983,13 \$ plus les taxes.

Adoptée

023-02-2023

5.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ PARTAGE SAINT-FÉLIX

Une demande d'aide financière reçue du comité Partage Saint-Félix pour un montant de 895,79 \$ pour l'année 2023.

Il est proposé par Mme Marie Gauvin
Appuyé par M. Mario Lemire

Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit accordée une aide financière de 895,79 \$ pour aider le comité Partage dans le budget d'opération de l'organisme.

024-02-2023

5.5 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES : AUTORISER LA TRANSMISSION DE LA LISTE À LA MRC DRUMMOND ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR ENCHÉRIR SUR LES IMMEUBLES CONCERNÉS SUR NOTRE TERRITOIRE

ATTENDU QU' en vertu des articles 1022 à 1060 du Code municipal, une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes. Ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception, soit :

- taxes foncières;
- droits sur les mutations immobilières;
- taxes scolaires;
- toutes autres créances assimilées à des taxes.

PAR CONSÉQUENT,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Sur proposition de M. Éric Provencher et appuyée par M. Douglas Beard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE toutes les propriétés pour lesquelles il y a des arrérages de taxes pour les années antérieures à 2022 soit, 2020, 2021 sont susceptibles d'être inscrites sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 8 juin 2023;

De maintenir les règles suivantes;

Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à prendre des ententes de paiements sur les arrérages pour les dossiers où il n'y a pas eu de chèque en insuffisance de fonds (NSF) et/ou dont les ententes antérieures ont été respectées;

Entériner les démarches faites par le personnel en vue de la vente des propriétés pour lesquelles le solde des taxes dues n'a pas été acquitté à temps;

Le cas échéant, de transférer lesdits dossiers à la MRC de Drummond, aux fins de vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 8 juin 2023;

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la transmission de la liste à la MRC de Drummond;

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désigne le directeur général et greffier-trésorier et/ou le maire à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés situés sur notre territoire qui seront mis en vente, jusqu'au montant total des taxes municipales et scolaires dues, plus les frais et intérêts lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 8 juin 2023;

QU'à la suite de l'envoi de la liste à la MRC, aucune entente ne soit possible pour le paiement des taxes dues à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

025-02-2023

5.6 CONGRÈS ADMQ 2023 LES 14, 15 ET 16 JUIN 2023

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey de suivre l'évolution de l'administration municipale et que le congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), par la diversité de ses ateliers, est un moyen privilégié pour les directeurs généraux d'établir un réseau de contacts et de se renseigner sur les derniers développements en matière de gestion municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyé par M. Simon Lauzière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur général M. Alexandre Côté soit autorisé à participer au congrès de l'ADMQ 2023 qui se tiendra au centre des congrès de Québec les 14, 15 et 16 juin 2023.

QUE les frais d'inscription au congrès, au montant de 566 \$ plus taxes, soient payés par la municipalité, de même que les frais de séjours (hébergements, repas et déplacements).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

026-02-2023

5.7 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN INGÉNIERIE

ATTENDU QUE les Municipalités désirent mettre en place une coopération intermunicipale durable et financièrement viable afin de partager une ressource en ingénierie;

ATTENDU QUE Saint-Félix-de-Kingsey a été nommée responsable du projet par les Municipalités participantes et qu'elle a accepté ce rôle;

ATTENDU QUE Saint-Félix-de-Kingsey a déposé au nom des Municipalités une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité pour le projet de partage d'une ressource en ingénierie;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière déposée a reçu l'approbation du gouvernement du Québec et un protocole d'entente a été signé à cet effet;

ATTENDU QUE la ressource en ingénierie sera embauchée par la Municipalité responsable, mais que toutes les Municipalités partenaires pourront se prévaloir de cette ressource, selon les modalités de la présente entente;

ATTENDU QUE les Municipalités désirent conclure une entente intermunicipale conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) afin de prévoir les termes, conditions et modalités de leur entente relativement au partage des services qui seront rendus par la ressource en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Éric Provencher et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la signature du protocole d'entente et d'autoriser le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la municipalité les documents à cet effet.

027-02-2023

5.8 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI

Une demande d'aide financière reçue du Carrefour Jeunesse-emploi Richmond-Drummond pour un montant de 500 \$ pour l'année 2023.

Il est proposé par Mme Marie Gauvin
Appuyé par M. Jean-François De Plaen

Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit accordée une aide financière de 500 \$ à l'organisme Carrefour Jeunesse-emploi Richmond-Drummond.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

028-02-2023

5.9 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2023

COMPTES À PAYER

198 122,50 \$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par Mme Marie Gauvin,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de janvier 2023, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

6 SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

(7 appels) 4 appels de premiers répondants, 1 entraide incendie, 1 feu de véhicule et 1 appel pour monoxyde de carbone.

029-02-2023

6.2 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIE ANNÉE 10 (2022) / APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Il est proposé par M. Simon Lauzière

Appuyé par Mme Marie Gauvin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

DE PROCÉDER à l'adoption du Rapport annuel An 10 des activités en matière de sécurité incendie 2022.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 10 des activités en matière de sécurité incendie 2022 de la MRC de Drummond.

030-02-2023

6.3 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC SG PRÉVENTION

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'offrir aux citoyens un service de prévention incendie;

ATTENDU QUE le contrat avec SG Prévention arrive à terme;

ATTENDU QU'une offre de service est présentée au montant de 12 645 \$;

Il est proposé par M. Éric Provencher
et appuyé par M. Simon Lauzière,

QUE le Conseil accepte l'offre de service de SG Prévention au montant de 12 645 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

031-02-2023

7.1 SOUMISSION REÇUE POUR UN SERVICE DE PHOTOGRAMMÉTRIE

Communication est donnée par M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue en vue de l'exécution de relevés photogrammétriques aérienne de la compagnie TERRA SCAN 3D Inc., se résumant comme suit :

Relevés printemps 2023	9 725 \$
------------------------	----------

La soumission étant conforme, le directeur des travaux publics recommande que le contrat soit accordé à l'entreprise Terra Scan 3D Inc. au montant de 9 725 \$ taxes non incluses.

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée par le conseiller M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication de M. Yves Letellier d'accepter la soumission de Terra Scan 3D Inc. au prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à signer le contrat à intervenir à cet effet.

032-02-2023

7.2 SOUMISSION REÇUE POUR DES TRAVAUX DE CONTRÔLE D'ACCÈS / CARREFOUR



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

Communication est donnée par M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue en vue de l'exécution de travaux de contrôle d'accès de l'entrée principale du Carrefour, se résumant comme suit :

Électro Alarme 1 465 \$ avant taxes

La soumission étant conforme, le directeur des travaux publics recommande que le contrat soit accordé à Électro Alarme Inc. au montant total de 1 465 \$ taxes non incluses.

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée par le conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication de M. Yves Letellier d'accepter la soumission d'Électro Alarme Inc. au prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à signer le contrat à intervenir à cet effet.

033-02-2023

7.3 MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE

Communication est donnée du directeur général M. Alexandre Côté, relatif à l'adoption d'une résolution afin d'autoriser un mandat de la firme EXP service ingénierie, pour des services consultatifs d'avant-projet du rang 6 et la préparation de certains travaux de voirie sur le territoire de la municipalité se résumant comme suit :

Enveloppe budgétaire 5 000 \$

Il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyé par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication du directeur général et d'accepter un mandat de service à la firme EXP pour un montant budgétaire maximum de 5 000 \$ et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents à cet effet.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

034-02-2023

8.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (« MRF ») DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET DE RESSERRER L'ENCADREMENT DE L'INDUSTRIE PAR RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QU'un reportage inquiétant de l'émission Enquête diffusé en décembre dernier et de l'émission La semaine verte à Radio-Canada;

CONSIDÉRANT un appel à la mobilisation pour qu'un moratoire soit décrété sur l'épandage de matières résiduelles fertilisantes dans les champs;

CONSIDÉRANT un risque de contamination des puits par l'épandage de matières résiduelles fertilisantes dans les champs;

CONSIDÉRANT QUE les MRF peuvent contenir des contaminants tels que le cadmium, les dioxines, les furannes et plusieurs autres qui sont encore inconnus du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« MELCCFP »);

CONSIDÉRANT le peu de données existantes sur les teneurs des biosolides par rapport aux contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS;

CONSIDÉRANT QUE les PFAS sont probablement associés à des problèmes liés à la reproduction, au développement, au système endocrinien, au foie, aux reins et au système immunitaire et qu'ils sont considérés par le Centre international de Recherche sur le Cancer comme potentiellement cancérigènes pour l'homme;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux produits chimiques que l'on retrouve dans les MRF peuvent causer des dommages irréversibles pour l'environnement et que leur usage dans le cadre d'activités agricoles peut avoir de graves conséquences sur la qualité de l'eau des nappes phréatiques environnantes et, ultimement, sur la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'État du Maine aux États-Unis, à la lumière d'une enquête, a récemment interdit l'épandage des boues d'épuration sur son territoire le temps de mieux établir la dangerosité des matières qu'elles peuvent contenir;

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP confie aux seuls agronomes la responsabilité d'élaborer les plans agroenvironnementaux de recyclage pour les agriculteurs tandis que ceux-ci peuvent aussi être à l'emploi des compagnies de valorisation, ce qui tend à placer ces derniers en position de conflit d'intérêts.

Il est proposé par M. Simon Lauzière

Appuyé par Mme Marie Gauvin

Et résolu à l'unanimité par tous les membres du conseil municipal :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey joint sa voix à celle de la municipalité du Canton de Cleveland et demande au gouvernement du Québec d'appliquer le principe de précaution dans la gestion des MRF en cessant d'autoriser leur épandage sur les terres agricoles du Québec par le biais d'un moratoire, et ce, le temps qu'un débat public ait lieu sur la question et que soit adopté un cadre réglementaire strict afin d'éviter que soient étendues dans l'environnement des concentrations trop élevées de contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS;

QUE les gouvernements du **Canada** et du **Québec** coopèrent pour que cesse l'importation des matières résiduelles fertilisantes (MRF) des États-Unis ou d'ailleurs, et ce, le temps que des mesures réglementaires plus sévères soient mises en place et qu'un débat public ait lieu sur l'opportunité ou non de recevoir les boues municipales d'un autre pays que le Canada;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey demande au gouvernement du Québec de revoir l'encadrement de l'industrie des MRF de manière à éviter que les agronomes de l'industrie ne soient en conflit d'intérêts;

QUE cette résolution soit transmise au MELCCFP, au ministère de la Santé et des Services sociaux (« MSSS »), au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (« MAPAQ »), à l'Union des producteurs agricoles (« UPA ») au bureau du député provincial Sébastien Schneeberger, au bureau du député fédéral Martin Champoux, à la Fédération québécoise des municipalités (« FQM »), à l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») ainsi qu'à la MRC de Drummond.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

035-02-2023

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

- (1) demande de permis et certificat, une valeur approx. de 15 000 \$
- (2) gestion des plaintes
- (3) préparations de règlements

036-02-2023

9.2 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 628

À la suite d'un rapport de Mme Véronique Auger, M. Jean-François De Plaen conseiller donne l'avis de motion d'un règlement régissant la démolition d'immeubles, et dépôt du projet de règlement numéro 628.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau du greffier.

037-02-2023

9.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 628 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Communication est donnée du projet de règlement numéro 628 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyé par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 628 tel que soumis par le greffier.

De plus, il est unanimement résolu que le conseiller M. Mario Lemire soit désigné pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement le 24 février 2023, à 9 h.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau du greffier.

038-02-2023

9.4 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 547 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 547-14

À la suite d'un rapport de Mme Véronique Auger, Mme Marie Gauvin conseillère donne l'avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 547, et dépôt du projet de règlement numéro 547-14 afin de définir les usages « résidence secondaire de tourisme » et « résidence principale de tourisme »

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau du greffier.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

039-02-2023

9.5 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 547-14 SUR LES USAGES « RÉSIDENCE SECONDAIRE DE TOURISME » ET « RÉSIDENCE PRINCIPALE DE TOURISME » SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 547

Communication est donnée du règlement 547-14 modifiant le règlement 547 concernant les usages « résidence secondaire de tourisme » et « résidence principale de tourisme » afin de mieux encadrer ces deux types d'usage sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyé par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 547-14 tel que soumis par le greffier.

De plus, il est unanimement résolu que le conseiller M. Mario Lemire soit désigné pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement le 24 février 2023, à 9 h.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau du greffier

10. LOISIRS ET CULTURE

040-02-2023

10.1 EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE POUR LE CAMP DE JOUR

Communication est donnée d'un rapport du comité des ressources humaines, relatif à l'embauche d'une coordonnatrice pour le service d'animation estivale sur une base temporaire.

Sur proposition de la conseillère Mme Marie Gavin, appuyée par le conseiller M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'**approuver** le rapport du comité des ressources humaines, et de procéder à l'embauche de Mme Lori Desmarais sur une base temporaire pour la saison estivale.

041-02-2023

10.2 AUTORISATION POUR LES DÉPENSES DE LA FÊTE DE LA ST-JEAN POUR L'ANNÉE 2023

Sur proposition de Mme Marie Gauvin et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu d'autoriser les dépenses prévues au budget 2023 pour la fête de la St-Jean et ce, pour un montant maximum de 25 000 \$.

Il est également résolu de nommer les conseillers MM. Eric Provencher, Mario Lemire et le directeur général responsable du budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

11. SUJETS DIVERS

042-02-2023

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 6 mars 2023, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

043-02-2023

11.2 MISE À JOUR SALARIALE (INSPECTRICE)

CONSIDÉRANT la permanence de l'inspectrice
CONSIDÉRANT la fin de la formation de l'inspectrice
CONSIDÉRANT QU'une recommandation favorable du comité RH

PAR CONSÉQUENT;

Il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Éric Provencher

QU'UN ajustement salarial de 1,00 \$/hre soit accordé rétroactivement à la fin de sa formation et à l'obtention de son diplôme.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le conseiller Simon Lauzière fait un compte rendu sur sa participation au Forum sur le développement minier organisé par l'UMQ à Gatineau. Les élus municipaux ont rappelé au gouvernement qu'ils ne veulent pas d'activité minière sur leur territoire sans avoir leur mot à dire.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle Mme Sylvie Lachapelle formulent diverses questions et reçoit réponse de la part du maire, M. Sylvain Cormier.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

044-02-2023

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;
En conséquence,
il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 21 h 20

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier